



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Préserver le rôle pivot du nucléaire dans l'approvisionnement en électricité

Question écrite n° 40074

Texte de la question

M. André Villiers interroge Mme la ministre de la transition écologique sur la préservation du rôle pivot du nucléaire dans l'approvisionnement en électricité de la France. Le nucléaire est la première source de production et de consommation d'électricité en France. Elle provient de 56 réacteurs constituant un parc réparti sur l'ensemble du territoire. Elle offre sur tout le territoire une même qualité de service avec une électricité stable, compétitive et bas carbone. La filière nucléaire est la troisième filière industrielle française après l'aéronautique et l'automobile. Elle compte plus de 3 000 entreprises et 200 000 professionnels qui agissent dans des domaines très variés. Enfin, elle est ancrée dans les territoires où elle contribue au dynamisme économique local. La loi de transition énergétique pour la croissance verte vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à décarboner et dénucléariser la France et à augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique français. Concernant l'objectif de diminution de l'énergie nucléaire, une première étape vise à faire passer la part du nucléaire de 70 à 50 % dans la production d'électricité en 2035. Il lui demande si et comment le Gouvernement compte préserver le rôle pivot du nucléaire pour assurer la sécurité d'approvisionnement en électricité de la France.

Données clés

Auteur : [M. André Villiers](#)

Circonscription : Yonne (2^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40074

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Transition écologique](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 juillet 2021](#), page 5498

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)